

## Charte de fonctionnement du pack de services numériques essentiels désigné « Mairie connectée »

Délibération n°8 du comité syndical du 28 juin 2022



Ce projet est cofinancé par  
l'Union européenne avec le  
Fonds européen de  
développement régional  
(FEDER)



### Contexte

La nécessité d'une dotation minimale en services numériques de base pour les communes et établissements publics locaux est apparue lors de la crise sanitaire. Le syndicat mixte Somme Numérique a ainsi défini cette offre dans une dynamique régionale avec le soutien de la Région Hauts-de-France.

L'objectif recherché est d'agir pour une administration territoriale plus performante. Ce projet consiste à accompagner les communes de moins de 2000 habitants et leurs établissements publics locaux dans la transition numérique pour que les élus et agents publics disposent de moyens efficaces dans la mise en œuvre de leurs compétences. Le but est de leur permettre de répondre aux besoins et attentes des habitants dans une gestion de plus en plus dématérialisée de la vie courante, mais également de répondre aux nouvelles exigences réglementaires dans la mise en œuvre des services publics, d'éviter de creuser les inégalités sur le territoire tenant compte de la typologie du département et des nombreuses communes rurales, de créer un réseau et une synergie entre les communes par l'utilisation des mêmes outils et mêmes plateformes de gestion. Il s'agit également d'agir pour la résilience et la continuité des services publics, en préservant l'intégrité et la sécurité des données publiques. La gestion administrative communale au travers de plateformes mutualisées permet également de favoriser le travail à distance avec un accès identique aux outils de gestion en tous lieux.

Cette opération est soutenue par les fonds européens du Plan de relance dits REACT-EU à hauteur de 80% des dépenses.

### Article 1<sup>er</sup> – Objet

La présente charte a pour objet de constater l'existence du pack de services numériques essentiels mis à disposition par le Syndicat Mixte Somme Numérique, dénommé « Mairie connectée » et d'énoncer les conditions à remplir pour en bénéficier.

### Article 2 – Contenu du service

Les services de premier niveau constituant ce socle de services numériques essentiels se déclinent en 4 axes : la présence en ligne, la continuité des services publics, la sécurité des données publiques et la gestion de la relation usagers.

Cette action est complétée par la fourniture d'un équipement informatique prenant la forme d'une station de travail complète, permettant le travail à distance.

### **Article 3 - Procédure d'adhésion au service**

L'offre Mairie connectée est ouverte aux communes de moins de 2000 habitants et leurs établissements publics locaux de rattachement, dont le siège se situe sur le territoire de compétence de Somme Numérique. La présente charte constitue une offre de services effective de la part du syndicat mixte Somme Numérique dès sa transmission au contrôle de légalité, après signature par le Président en exercice en vertu d'une délibération expresse du comité syndical.

La qualité de membre bénéficiaire de l'offre Mairie connectée devient effective à dater de la transmission de la charte signée par l'exécutif, accompagnée de l'annexe « lettre de commande » complétée.

### **Article 4 – Conditions d'utilisation**

Les collectivités utilisant l'offre mutualisée de Somme Numérique s'engagent à respecter les conditions spécifiques à chaque service, notamment la sauvegarde qui dispose de sa propre Charte de fonctionnement.

### **Article 5 – Conditions financières**

La tarification a été adoptée par délibération du Comité syndical de Somme Numérique en date du 25 janvier 2022.

Tenant compte de la subvention européenne à hauteur de 80% des dépenses, la contribution de cette offre de services Mairie connectée s'élève à 700€ HT, facturée sur deux années, à savoir 350€ HT l'année de mise en service et 350€ HT sur la deuxième année d'engagement.

En cas de commande de la station de travail informatique, un forfait de frais de d'accès s'applique à hauteur de 75€ HT.

### **Article 6 – Durée de l'opération**

L'échéance de la convention de subvention européenne est fixée au 31 octobre 2023. Cette date constitue le délai maximal d'adhésion et de signature de la présente charte de fonctionnement.

Toute adhésion à l'offre de services emporte un engagement minimal de 2 ans.

Somme Numérique se réserve le droit de stopper tout service ne respectant plus les conditions réglementaires ou en cas de défaillance du prestataire extérieur ou en cas de non-respect des conditions d'utilisation. La collectivité peut demander à Somme Numérique ou son infogérance de stopper les services après le délai minimal d'engagement de 2 ans.

La fin du service se produit soit par la résiliation du service, soit par l'absence du règlement de la contribution annuelle entraînant l'arrêt du service. La commune ou l'établissement restera redevable de la totalité de la contribution due pour 2 années.

Amiens, le \_\_\_\_\_

**Le Président**



# REACT-EU

## Annexe technique

### 1. Description de l'offre de services

#### 1.1. Sécurité des données publiques

Réel enjeu de la préservation des données publiques, l'axe de sécurité se matérialise par l'accès à une **sauvegarde de 40Go** dans un espace sécurisé du data center de Somme Numérique.

Le syndicat mixte accompagne les collectivités dans le respect de leurs obligations en termes **d'archivage légal** de leurs documents, grâce au service électronique sécurisé d'archivage mutualisé, dit SESAM, sous le giron du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord qui dispose de l'agrément du ministère de la culture. Pour cette action, le syndicat mixte met à disposition des communes ciblées les services d'un archiviste, en partenariat avec le service des Archives Départementales de la Somme.

Enfin, le syndicat mixte soutient l'obligation de conformité des collectivités au **RGPD** au travers d'une convention de partenariat conclue avec l'Association des Maires de la Somme et l'ADICO pour la mutualisation d'un délégué à la protection des données chargé de l'accompagnement dans l'application du règlement général de protection des données (RGPD).

#### 1.2. Continuité des services publics

Le syndicat mixte donnera à chaque commune bénéficiaire du socle numérique l'accès à un outil de **partage de fichiers** leur octroyant un espace de 5Go. Le syndicat mixte ouvrira également un accès à la plateforme mutualisée de dématérialisation des **marchés publics** [www.marchespublics596280.fr](http://www.marchespublics596280.fr). La commune disposera d'une **salle de réunion virtuelle** avec l'outil de visioconférence BigBlueButton hébergé dans le Data center de Somme Numérique. Elle disposera également des **outils de dématérialisation** de la gestion administrative avec l'accès à une plateforme permettant d'envoi des actes au titre du contrôle de légalité, la fourniture d'une **clé de signature** RGS 2\* et la mise à disposition d'un **parapheur électronique**. La dématérialisation de la signature permet une meilleure formalisation des circuits de validation des documents, une validation à distance des visas, la signature et la récupération des documents signés en tous lieux.

#### 1.3 Présence en ligne

Le syndicat mixte réserve le **nom de domaine** de la commune et gère son renouvellement. Lorsqu'il n'existe pas de site Internet, Somme Numérique crée une **page internet** simple et statique comprenant les informations utiles minimales de la commune. La collectivité disposera d'un compte de **messagerie** collaborative sécurisée hébergée dans le Data center de Somme Numérique sur ce même nom de domaine. Une assistance à l'utilisation de la messagerie est également comprise.

#### 1.4. Gestion de la relation usagers

Le syndicat mixte propose un accès à une plateforme de type **Démarches Simplifiées**, hébergée dans notre datacenter.

### 1.5. Matériel informatique (option)

Le syndicat mixte propose de doter les communes ciblées d'un équipement informatique afin de renforcer la logique de résilience. Il prendrait la forme d'un ordinateur portable dans une logique de mobilité des agents publics et de télétravail. Il sera fourni avec les paramétrages de sécurité et installation des logiciels et outils concernés par cette offre de minimum vital numérique.

## 2. Accompagnement de Somme Numérique

- Dès lors que la collectivité souhaite adhérer à l'offre Mairie connectée, Somme Numérique réalise un premier diagnostic des services déjà disponibles et sollicite le contact désigné afin d'obtenir les éléments complémentaires nécessaires à la constitution du pack de services essentiels.
- La commune accède de fait au service d'assistance de Somme Numérique, réservé aux points de contact identifiés.
- L'infogérance de Somme Numérique est disponible pour assister les utilisateurs de ce service via l'adresse [support@sommenumerique.fr](mailto:support@sommenumerique.fr) ou au 03 60 01 00 66
- Le contenu de l'offre désigné dans l'article précédent est mis à disposition de la collectivité, avec le temps de formation utile à chaque prestation, pour que l'agent et l'élu puisse s'approprier les nouveaux outils mis à leur disposition.

## 3. Informations minimales requises pour l'ouverture du service

La collectivité désirant souscrire à l'offre Mairie connectée fournira à minima les informations suivantes :

- noms d'un ou plusieurs contacts collectivité et éventuellement prestataire externe ;
- le nombre de postes concernés ;
- la liste des informations complémentaires utiles pour chaque service.



# REACT-EU

## Lettre de commande

Désignation de la commune ou de l'établissement public :

\_\_\_\_\_

Représenté par \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Personne à contacter :

Identité : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Je soussigné \_\_\_\_\_

*(identité, fonction)*

souhaite souscrire à l'offre de services numériques essentiels dite « Mairie connectée » et m'engage à respecter les conditions définies dans la Charte de fonctionnement associée.

- Je souhaite disposer d'un devis pour l'offre de matériels informatiques associée en option
- Je ne sollicite pas de devis pour du matériel informatique complémentaire

*(Cocher la case souhaitée)*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_